

PLU

Commune de Vimines (73)

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables

2017

Orientation 1 _____ **4** **3.1 Protéger les milieux naturels** _____ **12**

Organiser un développement différencié qui affirme la centralité et **12**

l'attractivité du chef-lieu par rapport au secteur aval et le secteur rural 4 **3.2 Maintenir et contenir la forêt** _____ **12**

1.1 Renforcer le chef-lieu et ses hameaux de proximité dans leur rôle de centralité _____ **4** **3.3 Protéger les espaces agricoles** _____ **13**

1.2 Maintenir le secteur aval dans sa structuration afin de marquer la porte d'entrée sur le territoire de Vimines _____ **5**

1.3 Développer de manière ponctuelle le secteur rural pour conserver son identité _____ **5**

1.4 Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière _____ **7**

1.5 Organiser le territoire en cohérence avec les risques et les capacités des réseaux _____ **7**

ORIENTATION 2 _____ **9**

Permettre l'accueil de nouveaux ménages tout en encourageant un esprit de bourg _____ **9**

2.1 Adapter le parc de logements aux évolutions socio démographiques **9**

2.2 Conserver et encourager le développement des activités économiques et des emplois locaux _____ **10**

2.3 Encourager les mobilités douces vectrices de lien social _____ **11**

2.4 Conserver l'identité au travers du patrimoine bâti _____ **11**

ORIENTATION 3 _____ **12**

Maintenir l'identité rurale de Vimines par la structuration du territoire autour des milieux non urbanisés, constitutifs du paysage communal. 12

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les actions que la commune de Vimines souhaite mettre en œuvre afin de promouvoir un développement maîtrisé de son territoire, dans un esprit d'affirmation de l'identité communale, de mixité urbaine et sociale, cohérente avec l'exigence de préservation des grands équilibres environnementaux.

La commune se situe à l'entrée du massif de la Chartreuse et au sortir de l'agglomération Chambérienne. Cette localisation géographique, proche de bassins d'emplois conséquents, couplée à la qualité du cadre de vie propre au territoire, confère à Vimines une situation stratégique et une attractivité résidentielle de plus en plus prégnante.

Ainsi la commune de Vimines, encore considérée par ses habitants comme un village, mais inféodée à une position de commune périurbaine, doit faire face à un ensemble d'enjeux urbains difficiles à appréhender.

L'attractivité de la commune repose aujourd'hui sur une grande qualité intrinsèque du territoire, fortement empreint de ruralité, qui s'exprime au travers :

- des milieux naturels à forte valeur, à la fois ressource et patrimoine (forêt)
- des espaces naturels exploités et relativement bien préservés (- Zone Agricole protégée)
- des paysages diversifiés, souvent en relation avec les éléments singuliers du grand paysage et la topographie

Cette attractivité constitue en contrepartie une pression grandissante qui s'exerce sur le territoire de Vimines, liée l'attrait toujours fort du bassin d'emploi Chambérien, qui s'exprime par :

- l'accroissement de la vocation résidentielle, soutenu par l'accroissement démographique,
- une urbanisation consommatrice d'espaces qui tend à s'étaler,
- le poids des déplacements dans la vie quotidienne

Cette croissance et cette attractivité posent la question du maintien de l'identité « rurale » de la commune et de l'intégration des nouveaux habitants. Face à ces

[Tapez ici]

questionnements, Vimines souhaite, notamment à travers l'élaboration de son PLU organiser un développement raisonné et cohérent de son territoire et affirmer son identité communale en offrant aux habitants des services et un cadre de vie préservé, tout en accompagnant un développement différencié.

Dans un souci d'économie de l'espace, la réflexion sur le développement du territoire a été menée en favorisant la densification et en limitant les extensions urbaines, notamment sur le secteur aval de la commune marquant l'entrée sur le territoire.

Cette volonté se traduit dans le PLU de la commune de Vimines par le renforcement du chef-lieu, identifié comme la centralité de la commune, et une maîtrise des secteurs ouverts à l'urbanisation en périphérie des hameaux et par leur densification mesurée, notamment sur le secteur rural de Vimines.

Dans ce cadre, le PADD qui apporte une vision prospective et transversale des différentes politiques territoriales, se décline en trois axes :

- 1- Organiser un développement différencié qui affirme la centralité et l'attractivité du chef-lieu par rapport au secteur aval et au secteur rural.**
- 2- Permettre l'accueil des nouveaux ménages tout en encourageant un esprit de bourg**
- 3- Maintenir l'identité rurale de Vimines par la structuration du territoire autour des milieux non urbanisés, constitutifs du paysage communal**

ORIENTATION 1

Organiser un développement différencié qui affirme la centralité et l'attractivité du chef-lieu par rapport au secteur aval et au secteur rural

Rappel diagnostic : L'armature urbaine de la commune est composite avec une quarantaine de hameaux. On constate une armature répartie comme suit : les hameaux principaux gravitent autour du Chef-lieu (Les Perriers, Sous-Mollard, Château, Jovinal, Les Molettes), les hameaux de taille importante mais isolés tels que Le Lard et L'Hodière et les petits hameaux qui se situent en majorité sur l'arrière de la commune. Le territoire se situe en position d'interface entre l'agglomération Chambérienne et l'avant pays Savoyard. Plutôt rural et intégré dans le Parc Naturel régional de Chartreuse le territoire se situe à seulement 6 km de Chambéry et présente un environnement naturel important. Dans la seconde moitié des années 1980 et au début des années 2000 l'urbanisation s'est développée sur sa partie Nord et sur la zone du piémont, au détriment de la partie sud, plus rurale. En 2004 la commune avait fait le choix, au travers de son PLU d'inverser la tendance en choisissant de renforcer le chef-lieu et les hameaux en direction du Sud, de l'ouest et du Nord pour rééquilibrer l'urbanisation de son territoire

L'analyse des permis de construire réalisée pour la période 2008-2016 montre qu'environ 45% des logements autorisés concernent la partie aval. Ce chiffre très important résulte principalement du permis déposé sur la zone AU des Bisettes pour la construction de 70 logements, pour le reste des permis de construire, l'urbanisation s'est développée en priorité sur le Sud et de manière plus minime sur le centre. Le projet de rééquilibrage du territoire édicté dans le précédent PADD a relativement bien fonctionné. Cependant la centralité de Vimines reste lésée (seulement un seul secteur des zones à urbaniser a été ouvert à l'urbanisation).

Au travers de ce PLU, la commune souhaite organiser un développement différencié du territoire afin de renforcer la centralité, en concentrant une

[Tapez ici]

partie du développement sur le chef-lieu et les hameaux proches. Ensuite la commune affiche une volonté d'affirmer sa position d'interface entre urbain et rural. Sur le secteur aval, la commune souhaite également accompagner le projet des bisettes puis maintenir ce secteur dans son état afin qu'il puisse garder sa position de transition péri-urbaine. Au Sud la commune souhaite que les hameaux continuent d'exister et de vivre tout en conservant leur caractère rural, il s'agit donc de permettre un développement modéré. Ainsi l'objectif visé sur l'ensemble de la commune est de limiter l'étalement urbain, la consommation foncière et d'organiser le territoire au regard des zones de risques et des capacités des réseaux.

1.1 Renforcer le chef-lieu et ses hameaux de proximité dans leur rôle de centralité

Rappel diagnostic : Le chef-lieu s'est historiquement déployé autour de l'Eglise et de son cimetière. Avec la dynamique constructive qui a eu lieu au cours des cinquante dernières années, notamment le long des axes routiers, la centralité est aujourd'hui peu identifiable, avec une densité d'habitat comparable à celle des hameaux alentours [...] on ne retrouve ni commerces ni services, dans le centre du chef-lieu, une absence expliquée par la proximité immédiate de la ville de Chambéry.

Affirmer la centralité de Vimines autour des équipements publics et cibler un centre de vie à l'échelle de la commune.

Prioriser le développement du territoire sur le chef-lieu et les hameaux proches en permettant qu'à minima 60% du développement y soit réalisé :

Le chef-lieu et les hameaux les plus proches ont un rôle à jouer dans l'équilibre du territoire. Ils doivent permettre le développement d'opérations de logements plus denses que sur le reste du territoire.

Centraliser le développement des équipements publics comme un city-stade, un éventuel agrandissement du groupe scolaire, une maison des associations..., rendant lisible le cœur de vie de la commune.

Encourager une densité et une morphologie qui rende au secteur son caractère de chef-lieu.

Permettre le développement d'activités de commerces, de services et d'artisanats compatibles avec de l'habitat sur le chef-lieu.

1.2 Maintenir le secteur aval dans sa structuration afin de marquer la porte d'entrée sur le territoire de Vimines

Rappel diagnostic : Le secteur aval est constitué par l'avant de la commune, en contact direct avec la communauté d'agglomération. Ce secteur est situé à l'aval en termes de topographie par rapport à la zone du plateau. Pour autant le secteur de Vimines, limitrophe à la commune de Cognin et au quartier du Maupas a développé ces 30 dernières années une identité péri-urbaine, le projet de 70 logements sur les secteurs des Bisettes va renforcer son accroche à l'agglomération.

Aujourd'hui la commune souhaite marquer une rupture de l'urbanisation avec le territoire de Cognin afin que ce secteur à la topographie distincte puisse s'identifier comme une porte d'entrée sur le territoire.

Conforter l'identité de ce secteur en :

- **Conservant une rupture de l'urbanisation** avec Cognin, ce qui contribue à conserver la ceinture verte constitutive de l'entrée sur le territoire
- **Accompagnant le projet du secteur des Bisettes**
- **Contenant le développement des hameaux** en limitant la construction de nouveaux logements.

Limiter le développement de nouveaux secteurs à l'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques naturels notamment à l'Est de la commune.

Réaliser des aménagements qualitatifs en adéquation avec l'identité souhaitée pour l'entrée de la commune.

1.3 Développer de manière ponctuelle le secteur rural pour conserver son identité

Rappel diagnostic : Le secteur sud est la partie la plus rurale de la commune. Il concentre des petits hameaux assez reculés mais qui se sont développés ces dernières années. Pour rappel, 27% des constructions nouvelles à vocation d'habitat se sont réalisées dans ces petits hameaux, attestant de l'attractivité du secteur aujourd'hui relativement bien préservé.

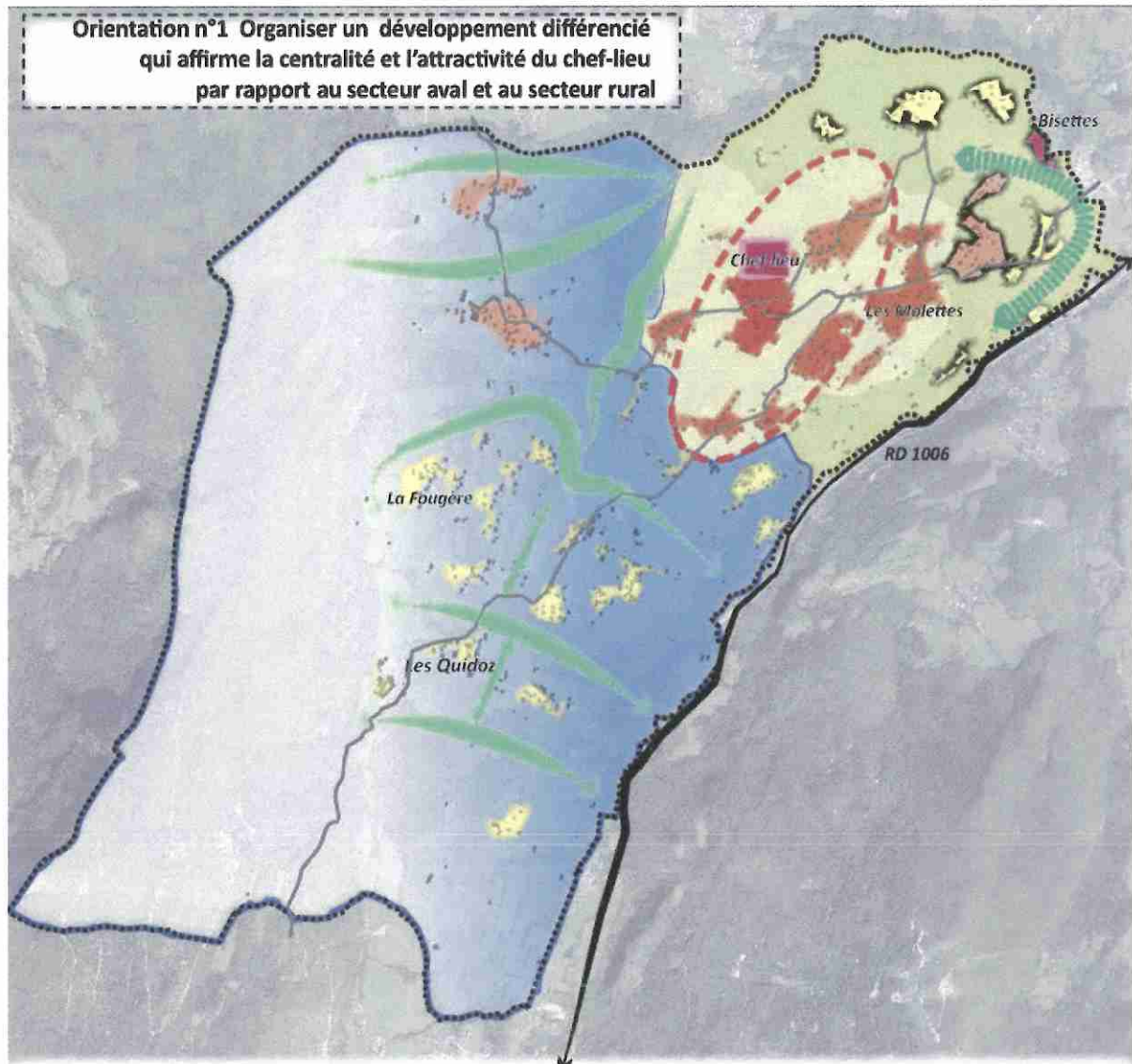
Aujourd'hui, la commune souhaite que ces hameaux reprennent vie en permettant d'y accueillir des nouveaux logements et habitants.

Conserver les coupures d'urbanisation entre les hameaux qui participent à l'identité rurale du secteur.

Il s'agit de contenir l'urbanisation afin de protéger les terres agricoles, naturelles et de préserver un potentiel de développement pour les années à venir.

Permettre le développement modéré des hameaux pour conserver leur échelle de petites entités, en favorisant la densification dans les enveloppes bâties et en permettant de nouvelles constructions aux continuités de l'urbanisation existante.

Imposer des implantations et des volumes bâtis qui tiennent compte de la morphologie des hameaux en contrepartie de densités relativement faibles qui pourront être acceptées sur les zones non desservies par le réseau d'eaux usées (afin de permettre la mise en place de solutions non collectives à l'échelle d'un logement ou d'un groupement de logements).



Objectif 1 :

- Renforcer le chef-lieu et ses hameaux de proximité dans leur rôle de centralité
- Prioriser à minima 60% du développement sur le chef-lieu et les hameaux proches
- Le Chef-lieu
- Les hameaux proches
- Centraliser le développement des équipements

Objectif 2 :

- Maintenir le secteur aval dans sa structuration afin de marquer la porte d'entrée sur le territoire de Vimines
- Conforter l'identité de ce secteur:
 - en conservant une coupure d'urbanisation
 - en accompagnant le développement des Bisettes
- Contenir le développement des hameaux en limitant la construction de logements nouveaux
 - Les hameaux importants
 - Les petits hameaux

Objectif 3 :

- Développer de manière ponctuelle le secteur rural pour conserver son identité
- Conserver les coupures d'urbanisation entre les hameaux (paysage/caractère)

1.4 Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière

Rappel diagnostic : De 2005 à 2013, la tâche urbaine a augmenté de 28 hectares, avec en moyenne 600 m²/logements. Par ailleurs, la commune bénéficie d'une attractivité résidentielle 5 fois supérieure à celle du Département. Entre 1965 et 2012, la tâche urbaine a été multipliée par 3,3, passant de 72 ha à 235 ha. L'augmentation de la tâche urbaine se fait au détriment des espaces naturels et agricoles. Au-delà de l'instauration d'une ZAP et de périmètre de protection des espaces naturels, la commune souhaite limiter la consommation foncière des nouvelles constructions.

Réduire la consommation foncière pour la construction des nouveaux logements.

- L'objectif de la modération de la consommation foncière par logement est de diminuer de 10 % par rapport à la consommation foncière des dix dernières années.
- Chaque nouvelle zone à urbaniser aura au minimum une densité de 20 logements/ha.

Contenir l'urbanisation afin de protéger les terres agricoles, naturelles et de préserver un potentiel de développement pour les années à venir.

Inciter à une offre de logements moins consommateurs d'espaces et à des alternatives à la maison individuelle, en encourageant les petits collectifs dans le chef-lieu et les logements intermédiaires dans les hameaux, sachant que les volumes constructibles de ces formes urbaines respectent les volumes traditionnels du territoire.

1.5 Organiser le territoire en cohérence avec les risques et les capacités des réseaux

Rappel diagnostic: La commune est soumise à plusieurs risques : inondations, ravinement... qui sont encadrés par des plans de prévention des risques qui s'imposent [Tapez ici]

au PLU. Mais la commune souhaite aller plus loin, en 2014 Vimines a connu des événements pluvieux importants qui ont généré des dommages sur les constructions, la commune a identifié ces secteurs pour pouvoir les protéger. Concernant la thématique de gestion de l'eau, la communauté d'agglomération a mis en révision le zonage assainissement et le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Quant aux champs de captage, une attention doit être portée sur leur position au sein de la forêt communale vouée à être exploitée.

Organiser le développement de l'urbanisation au regard des risques naturels en respectant les documents de prévention mais également en protégeant les secteurs qui ont connu des inondations durant les intempéries de 2014 et en imposant un recul vis-à-vis des cours d'eau.

Favoriser les projets denses dans les zones raccordées au réseau d'eaux usées, dans les zones non desservies encourager les solutions d'assainissement non collectif groupé pour plusieurs logements.

Tenir compte des périmètres rapprochés des champs de captage pour la mise en place de projets forestiers et des projets d'aménagement.

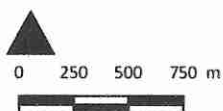
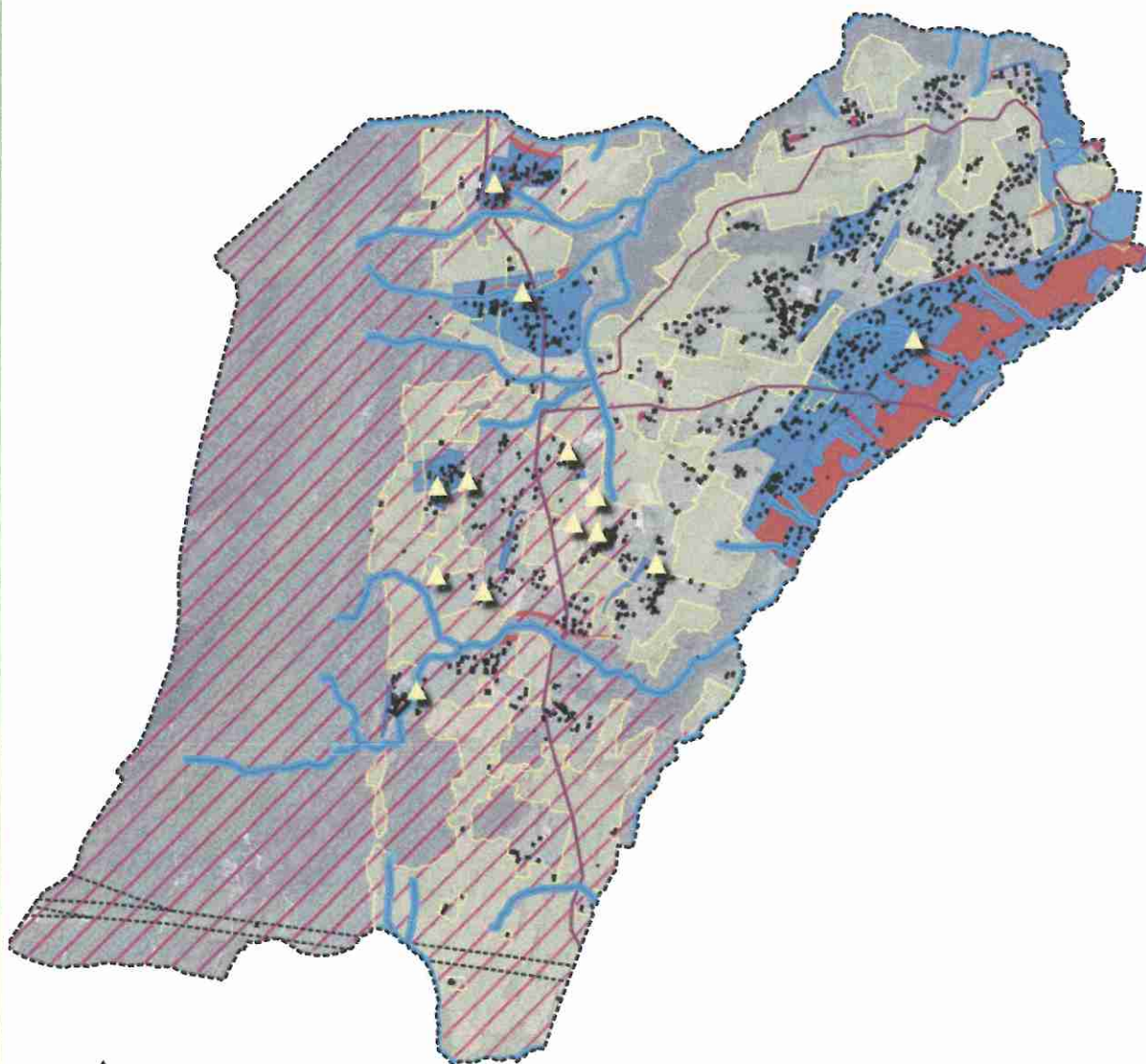
Responsabiliser les propriétaires fonciers dans la gestion des eaux pluviales en mettant en place des règles de gestion à la parcelle et des règles concernant la perméabilité des matériaux.

Tenir compte des canalisations de transport de matière dangereuse pour l'implantation d'ERP.

Etre moteur de l'aménagement numérique du territoire.

Le développement des nouvelles technologies du numérique (fibre optique) est un enjeu en termes d'attractivité résidentielle mais aussi économique. Cela est un réel atout pour le développement du télétravail voire même de certains services de proximité. Le développement de ces possibilités de communication est donc à favoriser, en prévoyant au sein des opérations l'arrivée possible de telles technologies.

**Organiser le territoire en cohérence avec les
risques et les capacités des réseaux**



Légende

Les documents et contraintes relatifs aux risques qui s'appliquent sur la commune

-  Zone de recul autour des cours d'eau
-  Plan d'Indexation en Z (exclusivement inconstructible)
-  Risque d'inondation identifié par la commune

PPRN

-  Inconstructibilité stricte
-  Constructible sous conditions

Les Servitudes d'Utilité Publiques

-  Zone agricole protégée
-  SUP Eau et assainissement
-  Captage en eau potable
-  Ligne électrique
-  Canalisations de Gaz
-  Hameaux en ANC

ORIENTATION 2

Permettre l'accueil de nouveaux ménages tout en encourageant un esprit de bourg

Rappel du diagnostic : La population de la commune connaît une croissance continue, depuis 1968 elle a été multipliée par 3. Entre 1968 et 1982, Vimines connaît la plus forte croissance démographique de son histoire (+4%/an-Insee). Ce rythme s'est ralenti, bien que la croissance de la population reste soutenue (+2,2%/an depuis 2007). Ce dynamisme démographique est dû à l'attractivité résidentielle de la commune par rapport aux bassins d'emploi environnants, notamment Chambéry. La population de Vimines est relativement jeune puisque 34.7% de la population a moins de 30 ans, mais la commune est face à un léger risque de vieillissement, la part des 15-29 ans tend à diminuer alors que la part des 60-75 ans tend à augmenter. Afin de contrer ce phénomène, la commune souhaite continuer à accueillir de nouveaux habitants par la création de nouveaux logements. De même, elle souhaite répondre aux évolutions sociodémographiques comme le phénomène de desserrement des ménages constaté sur la commune.

Aujourd'hui, la commune de Vimines attractive, souhaite continuer accueillir des nouveaux habitants en dimensionnant une offre de logement qui permettrait d'accueillir une croissance démographique de l'ordre de 3% par an.

Le renouvellement de la population est l'un des enjeux majeurs sur le territoire. Pour y répondre la commune prévoit d'adapter son parc de logements aux évolutions sociodémographiques de conserver et d'encourager le développement des activités économiques créatrices de dynamisme.

Ainsi le souhait de la commune est de permettre un développement mais en maintenant l'esprit de bourg qui existe à Vimines, pour cela elle souhaite encourager les mobilités douces qui sont créatrices de lien social et conserver l'identité de la commune au travers de règles qualitatives concernant l'urbanisation.

[Tapez ici]

2.1 Adapter le parc de logements aux évolutions socio démographiques

Rappel diagnostic : Augmentation des tranches d'âge 0-14 ans, 30-44 ans et 45-59 ans, suite à l'implantation principale de jeunes ménages lors de la phase de reprise de la croissance. Notons une population équilibrée, moins touchée par le vieillissement que l'agglomération chambérienne mais cette tendance pourrait s'inverser [...] La taille moyenne des ménages connaît une baisse modérée mais constante de 2.8 habitants en 1999 à 2.5 en 2012, avec des besoins en logements qui diffèrent. Notons que c'est en agissant sur la structure de l'offre en logement que l'on peut agir sur la structure de la population.

Avec un parc de logement composé à 86.2% par des maisons individuelles dont 83% comprennent plus de 5 pièces et une population propriétaire à 81.5%, la commune de Vimines doit pouvoir offrir un parc de logement diversifié en termes de formes et de modes d'occupation pour attirer de jeunes ménages et permettre d'offrir à la population un parcours résidentiel complet.

Permettre le parcours résidentiel des ménages jeunes et âgés, permettre ainsi une mixité générationnelle sur la commune en offrant notamment des logements locatifs et des logements de plus petites tailles.

Encourager la mixité sociale sur la commune en encourageant la création de logements pour les ménages à revenus plus modestes sur des opérations d'ensemble par :

- la mise en œuvre d'opérations de constructions accessibles, avec à minima 20% des logements créés sur la commune en logements sociaux ou abordables
- la création d'une offre de logements plus petits

Encourager la diversification des formes bâties en incitant notamment logements intermédiaires, petits collectifs et maisons individuelles accolées pour constituer une offre variée de logements tout en répondant aux objectifs de modération de la consommation foncière du PLU.

Limiter la précarité énergétique des ménages en encourageant, la réhabilitation énergétique des logements, la mise en place d'opérations exemplaires et d'énergies renouvelables.

Développer les équipements publics et les équipements de loisirs qui répondent aux besoins de la population qui va évoluer: adaptation du groupe scolaire, création d'un city-stade, création d'une maison des associations, évolution des équipements sportifs autour du stade...

Hiérarchiser le développement du territoire en ouvrant les secteurs à urbaniser au fur et à mesure des besoins en logements afin de répondre de manière organisée à l'objectif de croissance démographique.

2.2 Conserver et encourager le développement des activités économiques et des emplois locaux

Rappel diagnostic : *Vimines est une commune fortement dépendante du bassin chambérien en termes d'emplois. En effet seulement 11% de la population travaille sur la commune. Pour autant, depuis 2007, Vimines compte environ 20% d'emplois supplémentaires.*

Le développement de l'emploi local permet de conforter l'esprit de bourg : avoir une population qui travaille sur place c'est avoir une population qui s'investit sur le territoire, qui vient chercher autre chose que la seule vocation résidentielle de la commune, développer des emplois locaux c'est aussi limiter les déplacements, cela pourrait constituer à termes un facteur d'attractivité.

Encourager l'esprit de bourg en rendant possible le développement de commerces de détail et d'artisanat compatible avec de l'habitat prioritairement sur la zone centrale. Les activités de service seront possibles dans le chef-lieu et tous les hameaux.

Encourager l'accès aux technologies numériques vecteur de développement pour le télétravail et pour certains services.

Conforter la zone d'activité économique existante en continuant d'accueillir de nouvelles activités tout en préservant la zone humide.

Protéger les activités agricoles, horticoles, maraîchères et encourager les reprises d'exploitation :

- Maintenir l'activité agricole en protégeant les espaces agricoles de l'urbanisation.
- Préserver la fonctionnalité des exploitations et l'utilisation des bâtiments agricoles, en les identifiant, en mettant à distance les nouvelles zones d'urbanisation suivant l'orientation fonctionnelle des bâtiments et en garantissant les accès aux bâtiments et aux parcelles agricoles.
- Prévoir des secteurs favorables à l'implantation de nouveaux bâtiments en tenant compte de la notion de réciprocity.

Encourager l'exploitation de la forêt notamment pour du bois de chauffe :

- Garantir les accès pour les engins aux forêts.
- Améliorer la desserte forestière des forêts privées pour en faciliter l'exploitation qui représente un intérêt majeur en termes d'entretien et d'exploitation pour la fourniture du bois construction et du bois énergie.
- Permettre la mise en place de plateformes et de bâtiments liés à l'exploitation du bois en gestion raisonnée.

Permettre le développement des activités liées au loisir en :

- Encourageant un projet sur le site de Pierre Rouge.
- Valorisant les sentiers de découvertes.
- Préservant les éléments du patrimoine remarquable.

2.3 Encourager les mobilités douces vectrices de lien social

Rappel diagnostic. *Le taux de motorisation des ménages de Vimines est parmi les plus élevés du territoire de Métropole Savoie. 90% des déplacements se font en automobile et 4% en transport en commun. Une ligne de transports existe, son tracé a récemment été modifié et dessert moins le territoire. Dans une commune où la voiture est une condition de déplacement la commune souhaite donner une place aux mobilités douces comme un élément qui permet d'encourager l'esprit de bourg.*

La commune dispose d'outils limités pour encourager les mobilités alternatives à la voiture individuelle, cependant Vimines souhaite initier un changement d'habitudes en encourageant les déplacements doux vecteurs de lien social, pour redonner la place au piéton, pour diminuer la captivité économique des ménages et limiter les nuisances liées aux flux automobiles.

Encourager la mise en place de liaisons piétonnes notamment en direction de l'école et des équipements publics afin de connecter les polarités communales.

Encourager la desserte en bus et en cheminements piétons dans les nouvelles opérations.

Encourager la mutualisation en prévoyant des aires de covoiturage.

Créer des espaces publics ou collectifs qui donnent une place au piéton pour encourager le vivre ensemble, le corollaire de cet objectif étant d'avoir des projets suffisamment dimensionnés en termes de stationnement automobiles pour libérer l'espace public ou collectif du stationnement sauvage.

2.4 Conserver l'identité au travers du patrimoine bâti

Rappel diagnostic. *La commune dispose d'un patrimoine de caractère et de spécificités architecturales, volumes de constructions, demi-croupes, avancées de toitures, enduits... Le tissu bâti est ponctué d'éléments patrimoniaux tels que les fours à pain, anciennes, fermes... L'implantation des constructions nouvelles est caractérisée par une faible densité du tissu, très souvent l'habitation est située en milieu de parcelle caractéristique de la commune périurbaine.*

La commune de Vimines souhaite au travers de son PLU encourager les projets qui valorisent et conservent l'identité patrimoniale du territoire.

Favoriser les réhabilitations, notamment des anciennes fermes et granges en autorisant de manière ponctuelle le changement de destination

Les 40 hameaux de la commune ont dans leurs noyaux d'origine de nombreuses bâtisses qui pourraient aujourd'hui être réhabilitées.

Imposer aux nouvelles constructions de respecter certains critères du patrimoine bâti traditionnel, notamment en termes de volumétrie.

Demander de respecter les dégagements et ouvertures visuelles sur les bâtiments remarquables et les grands paysages.

Identifier et protéger le petit patrimoine et les bâtiments de caractère dont la présence témoigne de l'histoire de la commune et du fonctionnement des hameaux dès lors qu'ils participent aussi à la cohésion sociale de la commune.

ORIENTATION 3

Maintenir l'identité rurale de Vimines par la structuration du territoire autour des milieux non urbanisés, constitutifs du paysage communal.

Rappel du diagnostic : Le paysage composé de forêts, de zones agricoles et naturelles, donne une image rurale à la commune de Vimines pour ses habitants mais également pour les habitants des villages alentours. Ces éléments participent à la qualité du cadre de vie, à la lisibilité du territoire et à son attractivité. Les zones agricoles, forestières et naturelles représentent la majorité du territoire.

La qualité et la diversité des milieux naturels de la commune confirment sa ruralité, ils sont également constitutifs du paysage et de l'identité communale.

Ainsi le maintien de l'identité rurale de Vimines est un enjeu majeur et passe par la structuration du territoire autour des milieux non urbanisés constitutifs du paysage communal.

Il s'agit donc de préserver les grands équilibres entre les différents espaces qui constituent le territoire en protégeant les milieux naturels de l'urbanisation, en contenant la forêt à son secteur actuels et en protégeant les milieux agricoles.

3.1 Protéger les milieux naturels

Rappel du diagnostic : Les espaces naturels se composent de réservoirs de biodiversités comme la zone Natura 2000 de la Montagne de l'Épine, les ZNIEFF Montagne de l'Épine et Mont du chat, ZNIEFF ruisseau du Forezan. La commune comporte également une quinzaine de zones humides réparties sur toute le territoire. Elle est traversée par plusieurs corridors qui relient différents réservoirs de biodiversité au-delà des limites communales, ces corridors ont été identifiés sur plusieurs zones tracés : Pierre Rouge- Les Venats, Pierre-Rouge-Les Quidoz-Le creux, La Fougère-Monzin-Le Creux, Le Lard au Rougier en limite de St-Sulpice, Du Rougier jusqu'à la limite du Maupas sur la commune de Cognin.

[Tapez ici]

Protéger les réservoirs de biodiversité (Natura 2000, Znieff, zones humides...) en garantissant leur in-construitibilité stricte.

Protéger les zones d'alimentation des zones humides en adaptant les projets pour ne pas modifier la fonctionnalité de la zone.

Protéger les corridors écologiques ainsi que les axes de passage de la faune de toute construction significative à vocation d'habitation comme par exemple sur les axes : Pierre Rouge - Les Venats, Pierre-Rouge-Les Quidoz-Le creux, La Fougère-Mozen-Le Creux, Du Lard au Rougier en limite de St-Sulpice....

Préserver les cordons boisés sectorisant l'espace et créant un paysage intimiste.

Protéger et maintenir en l'état les bords des cours d'eau et leurs ripisylves des constructions et des aménagements.

3.2 Maintenir et contenir la forêt

Rappel du diagnostic : Les espaces de forêt représentent environ 45% du territoire. Ils constituent un atout en termes de biodiversité car ils jouent un rôle « d'espace de perméabilité » entre les corridors et réservoirs de biodiversité, un potentiel en termes d'activité économique mais peuvent aussi lorsqu'ils sont non maîtrisés constituer une contrainte puisqu'ils participent à la fermeture des paysages.

Protéger les forêts à enjeu de l'urbanisation : comme la forêt communale sur le massif de L'Épine qui constitue une zone d'habitat pour la faune mais également une protection contre les risques de chute de pierre.

Limiter la progression de la forêt sur les terres naturelles et agricoles afin de limiter la fermeture des paysages en permettant son exploitation pour le bois de chauffe et une gestion raisonnée.

Adapter les projets d'exploitation par rapport aux prescriptions que peuvent comporter les périmètres de protection des champs de captage d'eau potable.

3.3 Protéger les espaces agricoles

Rappel du diagnostic : *Les espaces agricoles occupent 34% du territoire. Le paysage de Vimines est façonné par l'agriculture comme le montre les nombreuses prairies créant des espaces ouverts et préservant les vues remarquables. La Zone Agricole Protégée constitue déjà une protection des terres agricoles, créée en 2013 représente 27,5% de la superficie de la commune et englobe la majorité de la S.A.U.*

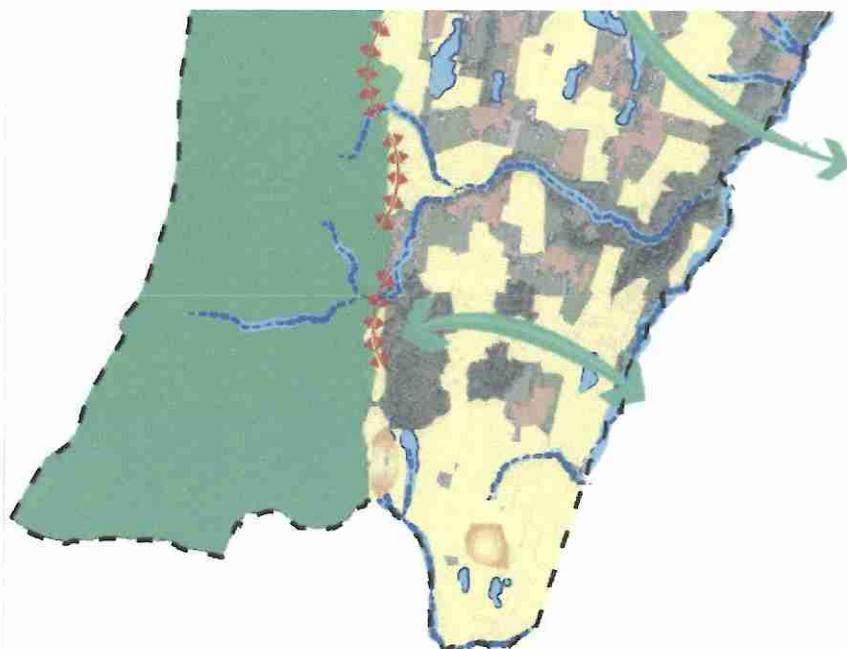
La commune souhaite aller plus loin au titre du cadre de vie. En effet, les espaces agricoles constituent des coupures non bâties entre les hameaux et des zones d'ouvertures sur les grands paysages.

Protéger et préserver les parcelles agricoles à enjeu paysager fort par un zonage spécifique pour maintenir les perspectives visuelles sur les grands paysages.

Protéger les terres agricoles de l'urbanisation en affichant la vocation agricole de ces surfaces en allant au-delà du périmètre de ZAP et en mettant à distance les nouvelles zones d'urbanisation. Comme corollaire, il s'agit de densifier les zones urbaines afin de conserver les tènements agricoles.

Encourager l'intégration paysagère des nouvelles exploitations afin qu'elles n'entachent pas les paysages locaux par exemple au niveau d'Autrain, de Buisson-Rond, du Lard, les hauts du bois, Les Venats...

[Tapez ici]



Objectif 1

Protéger les milieux naturels

-  Protéger les réservoirs de biodiversité
-  Préserver les zones humides et les zones d'alimentation des zones humides
-  Protéger les corridors écologiques
-  Protéger et maintenir en l'état les bords de cours d'eau et leurs ripisylves

Objectif 2

Maintenir et contenir la forêt

-  Limiter la progression de la forêt

Objectif 3

Protéger les espaces agricoles à vocation paysagère

-  Protéger et préserver les parcelles agricoles à enjeu paysager

